

De l'engagement associatif au mandat électif en Guinée

Pendant onze ans la LDH a participé à un programme de coopération avec la Guinée, lequel a permis une importante évolution des organisations de la société civile guinéenne. Gestion plus transparente des ressources publiques, concertation pluri-acteurs... Autant de sujets clés sur lesquels elles ont œuvré, posant même, au-delà, la question de l'engagement en politique.

Catherine CHOQUET, membre du comité de rédaction d'*H&L**

L'heure est au bilan. En onze années d'activités, le Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes (Projeg)⁽¹⁾ a été au cœur de l'évolution de la société civile de Guinée. Les projets mis en place, tous discutés et décidés par les organisations membres sur l'ensemble du territoire guinéen, ont marqué l'évolution d'une société régulièrement confrontée à des crises.

La Guinée est hélas réputée pour ses massacres, ses dictatures militaires et ses crises politiques. Ce pays a une chance : sa société civile est responsable, conscientisée et mobilisée. Bien sûr elle est aussi traversée par les affrontements politiques du pays, régulièrement affaiblie, mais elle a toujours été résiliente et capable d'une forte mobilisation lors des événements les plus graves, devenant même régulièrement le pivot du retour au calme, le lieu de la médiation entre parties au conflit.

Comme le rappelle l'un des documents bilan⁽²⁾ du Projeg, celui-ci a été lancé en Guinée en 2008 dans un contexte socio-économique et politique difficile : un soulèvement populaire en 2007

* L'autrice remercie Olivier Blamangin (CGT), Moctar Diallo et Sonia Vinolas, coordinateurs du Projeg, pour leurs commentaires.

(1) Le Projeg est un Programme concerté pluri-acteurs (PCPA), outil du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (Maedi), mis au service des sociétés civiles des pays en transition démocratique. Le Projeg visait à rassembler les acteurs des sociétés civiles française et guinéenne, afin qu'ils contribuent à l'évolution des politiques et des gestions publiques. Il avait également pour objectif d'appuyer la société civile dans la consolidation de la démocratie et de la paix pour favoriser le débat et la mise en œuvre efficace des politiques publiques. La LDH a été un des acteurs français de ce programme, clos en 2019.

(2) « Dialoguer et agir collectivement : le guide de la concertation pluri-acteurs. Une expérience guinéenne », mars 2017.

(3) C. Choquet, « Orpaillage "artisanal" et mutations locales en Guinée », in *H&L* n° 184, décembre 2018, p. 36-38 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/04/HL184-Monde-2.-Orpaillage-artisanal-et-mutations-locales-1.pdf).

suite à la dégradation de la situation économique, la prise du pouvoir par les militaires en 2008 et le massacre de dizaines de personnes en septembre 2009. Face à cette situation, la société civile guinéenne a compris la nécessité de se mobiliser et a su occuper une place prépondérante dans la recherche d'une sortie de crise pendant la transition démocratique de 2009 à 2010.

La question de l'Etat de droit et celle des droits de l'Homme ont été au cœur des activités du Projeg, comme l'a été la réflexion autour de la transparence des ressources publiques. Ces quelques mots pourraient sonner comme des slogans « politiquement corrects », mais ils ont été déclinés dans des actions locales ou nationales. Témoin, l'action conduite avec des orpailleurs et des collectivités locales⁽³⁾. Ainsi, dans le cadre du suivi des obligations légales des compagnies minières, un travail a été conduit pendant trois ans par la société civile guinéenne. En septembre 2011, le pays s'est doté d'un nouveau Code minier, suscitant de grands espoirs en matière de contribution de l'industrie minière au développement du pays, d'augmentation des ressources de l'Etat et des collectivités locales, de développement de l'emploi, mais aussi en matière de transparence, de concertation avec les communautés, ou de protection de l'environnement.

Concertation pluri-acteurs dans le secteur minier

En 2013, la coalition guinéenne Publiez ce que vous payez (PCQVP) s'est engagée, avec le soutien du Projeg, dans un processus de suivi des nouvelles obligations légales des compagnies minières. Huit consortiums régionaux d'organisations de la société civile (OSC) se sont constitués pour travailler sur le paiement des redevances superficielles, les conditions de renouvellement des permis, la contribution des projets miniers au développement local et sur les questions environnementales, notamment en matière de réhabilitation des sites à l'issue des opérations de recherche ou d'exploitation. Les enquêtes de terrain ont été

« La question de l'Etat de droit et celle des droits de l'Homme ont été au cœur des activités du Projeg, comme l'a été la réflexion autour de la transparence des ressources publiques. Témoin, l'action conduite avec des orpailleurs et des collectivités locales pendant trois ans, dans le cadre du suivi des obligations légales des compagnies minières. »

réalisées au cours de l'année 2017 par chacun des consortiums sur huit sites, impliquant huit entreprises minières en phase de recherche ou d'exploitation, dans les quatre régions naturelles de la Guinée et pour différentes substances (bauxite, minerai de fer, or et diamant). Les résultats de ces enquêtes comme les recommandations qui en résultent ont été mis en discussion dans chacune des communes concernées et au niveau de chaque préfecture, à l'occasion de forums qui ont rassemblé plus d'un millier de citoyens, élus locaux, membres d'OSC locales, représentants des pouvoirs publics ou compagnies minières.

Suite à ces enquêtes de terrain et à ce processus participatif, des recommandations, aussi bien sur le respect des obligations existantes que sur des évolutions nécessaires du cadre réglementaire guinéen, ont été présentées publiquement.

Autre chantier du Projeg : la concertation pluri-acteurs mise en place dans les quatre régions naturelles de la Guinée (Basse-Guinée, Moyenne-Guinée, Haute-Guinée et Guinée forestière) et à Conakry. Ces cadres de concertation pluri-acteurs, qui n'existaient pas auparavant, semblaient donc répondre à un réel besoin des acteurs locaux. Au fil des années ces derniers se les sont appropriés et les ont massivement investis.

La parité dans les instances du Projeg

Chaque année les organisations membres du programme se sont retrouvées en assemblée générale (AG) afin de faire le bilan des actions conduites en un an, décider collectivement des grandes orientations à conduire et élire leur Comité de pilotage (Copil), dont les membres élus étaient renouvelés par moitié chaque année. La parité au sein du Copil a été mise en débat lors de l'AG de 2011, à Fria. Le débat sur l'instauration ou non de la parité a été très vif ; des propos totalement sexistes ont été prononcés publiquement : « *On ne va quand même pas voter pour des femmes, juste parce que ce sont des femmes, alors qu'elles n'ont pas les compétences!* », a déclaré le représentant d'une organisation nationale guinéenne. La décision prise par l'AG a alors été d'appliquer la parité, et si le résultat du scrutin ne la permettait pas, elle serait quand même appliquée en faisant monter la première femme arrivée au-delà de la 9^e position pour les cent-trente-et-une organisations guinéennes qui disposaient de six places ; les OSC françaises, beaucoup moins nombreuses, avaient droit à deux places et se sont organisées pour assurer leur représentation paritaire.

A l'issue du vote, nul besoin de « faire monter » une candidate arrivée loin dans le classement. Les urnes ont parlé et établi la parité, ce qui n'a plus jamais été remis en cause. Mieux, les OSC

françaises ayant été incapables de proposer une candidate pour remplacer la femme sortante après deux ans de participation au Copil, un débat a été engagé en AG pour savoir si exceptionnellement on faisait l'impasse sur la parité, en raison de cette indisponibilité française. Après débat, et une nuit de réflexion, les organisations guinéennes ont décidé de ne pas faire d'impasse, et tous les hommes guinéens candidats au Copil ont retiré un à un, publiquement, leur candidature. La parité du Copil a été sauvée, montrant ainsi que les organisations guinéennes non seulement assumaient ce choix, mais faisaient preuve d'une grande maturité. Enfin, la dernière AG du Projeg en 2018 a vu la création d'un réseau national femmes⁽⁴⁾.

Engagement associatif et/ou mandat électif ?

Le monde politique est tellement décrié en Guinée, les élus ont une telle réputation d'être « magouilleurs » et corrompus que les débats conduits en AG du Projeg sur ce sujet ont été extrêmement vifs et houleux, alors que se profilaient à l'horizon des élections locales et communautaires, puis des élections législatives et présidentielle.

Le refus du passage d'un monde à l'autre a été catégorique. Il fallait faire un choix, soit on s'investissait dans le monde associatif pour participer au développement local ou national, soit on devait renoncer définitivement à revenir au monde associatif si on choisissait d'entrer en politique. La proposition allant même jusqu'à préciser qu'un responsable d'association qui se serait présenté à une élection, et qui aurait perdu, ne pouvait pas être autorisé à reprendre sa place dans le monde associatif.

Début 2018, les élections locales et communautaires (les premières depuis 2005, les élus locaux ayant été remplacés à la fin de leur mandat par des délégués désignés par les autorités) étaient en préparation. L'enjeu était d'importance, d'autant plus qu'il s'agit du seul scrutin où peuvent être présentées des candidatures indépendantes. Pour être candidat aux autres élections, il faut obligatoirement être membre d'un parti politique.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans les mois qui ont précédé ce scrutin local, les partis politiques de la mouvance présidentielle et de l'opposition ont tout fait pour empêcher l'application de la Constitution et la présence de candidatures indépendantes. Le pouvoir n'a pas hésité à repousser la date des élections à plusieurs reprises (mais c'est un peu une tradition en Guinée...). La société civile s'est alors mobilisée pour imposer le respect des textes officiels guinéens.

Sans aucun doute, le travail conduit dans le cadre du Projeg, que ce soit sur le suivi des obligations légales des compagnies minières, la transparence des ressources publiques aux niveaux local, régional et national, a fait bouger les lignes et plusieurs acteurs des organisations guinéennes impliquées dans le programme ont souhaité s'engager et se présenter aux élections locales en tant que candidats indépendants. Pour le faire, une

(4) « De l'"infériorité" des femmes en Guinée », in H&L n° 185, mars 2019, p. 48-51 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/07/HL185-Dossier-6.-De-l'infériorité-des-femmes-en-Guinée.pdf).

(5) Plateforme nationale des citoyens unis pour le développement.

(6) « Guinée : la prison, prix à payer des "anti-3^e mandat" », in H&L n° 189, mars 2020, p. 30-32 (en ligne courant juillet 2020 sur www.ldh-france.org/hl-numero-189).

(7) La nouvelle Constitution fait passer le mandat présidentiel de cinq à six ans.



© CATHERINE CHOQUET

Les organisations membres du Projeg se sont retrouvées chaque année en assemblée générale afin de faire le bilan des actions conduites sur l'année, décider collectivement des grandes orientations à suivre et élire leur Comité de pilotage. Ici à Kindia, en 2014.

nouvelle demande a été adressée au Projeg: les aider à trouver les formateurs aptes à leur permettre de se préparer à mener campagne, surtout à savoir comment animer des réunions de quartier pour donner la parole aux habitants afin qu'ils puissent exprimer leurs souhaits et attentes à l'égard des nouvelles communes et communautés qui seraient mises en place à l'issue des élections. Une formation a donc été organisée en décembre 2017, animée non seulement par des membres des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea) Ile-de-France, mais également par des animateurs guinéens appartenant à la Pcu⁽⁵⁾ et à la cellule de veille citoyenne mise en place par la société civile. Cette formation a été un succès et a permis à une cinquantaine de personnes d'être outillées pour répercuter cette formation à d'autres représentants des OSC souhaitant s'impliquer, afin que tous soient en capacité de recueillir les avis des populations locales.

Un contexte politique de déni démocratique

A l'issue du scrutin du 4 février 2018, plusieurs candidats indépendants ont été élus; certains acteurs des organisations membres du Projeg sont devenus maire, maire-adjoint ou simple élu. Ceci n'a pas plu aux autorités, qui ont fait traîner jusqu'à octobre 2018 la validation des élections locales afin de «récupérer» certains élus indépendants pour leur faire intégrer les rangs des partis politiques. Mais la grande majorité d'entre eux ont refusé ces manipulations.

Aujourd'hui, un autre drame se joue: celui du déni démocratique par un pouvoir prêt à tout pour ouvrir la possibilité d'un troisième mandat au président Alpha Condé (82 ans). Depuis un an, le projet de changement de Constitution a fait l'objet d'une contestation massive menée par le Front national de défense de la Constitution (FNDC)⁽⁶⁾, dans lequel la société civile est très présente, mais le pouvoir a organisé un double scrutin législatif et référendaire le

22 mars 2020, et promulgué, le 7 avril, la nouvelle Constitution, dont plusieurs dispositions sont de nature à affaiblir les contre-pouvoirs démocratiques.

Des centaines de milliers de manifestants dénoncent un « coup d'Etat constitutionnel », et la communauté internationale (sauf la Chine et la Russie) questionne la crédibilité des élections et du référendum. Face à une contestation citoyenne inédite depuis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Condé en 2010, les forces de défense et de sécurité ont recouru à une répression sanglante.

Alors que le président Condé aurait pu se glorifier d'être le premier Président élu, permettant à la Guinée de connaître pour la première fois une succession dans le respect des règles démocratiques, il fait le choix, avec la nouvelle Constitution, de tenter de se présenter de nouveau à la prochaine élection présidentielle afin de pouvoir gouverner le pays pendant six à douze ans encore⁽⁷⁾, alors que ses dix ans de régime ont été marqués par la mauvaise gouvernance et l'autoritarisme.

Gageons là encore que la société civile guinéenne saura poursuivre la lutte pour conforter ses acquis... ●

« Le travail conduit dans le cadre du Projeg a fait bouger les lignes et plusieurs acteurs des organisations guinéennes impliquées dans le programme ont souhaité s'engager et se présenter aux élections locales en tant que candidats indépendants. »